

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-13

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Date de la convocation		
13/02/2018		
Date de l'affichage		
13/02/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

Absents excusés :

Mme Marianne SARTHOU
MM. Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : DESIGNATION DU TITULAIRE DE LA MISSION COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS (CSPS)

Le Président indique qu'une consultation a été organisée en vue de confier une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) exigée par la réglementation pour les travaux de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets sur les bases prévisionnelles suivantes :

- Démarrage des travaux fin Août 2018,
- Réalisation en continu en 2 phases jusqu'à fin décembre 2019, d'abord travaux sur la partie Wallon avec hébergement des ouvriers dans la partie Marcadau puis travaux sur la partie Marcadau avec hébergement des ouvriers dans la partie Wallon,
- Travaux prévus en 10 lots pour la partie bâtiment (évaluation 3 100 000 HT hors héliportages) et 2 lots pour le captage et l'acheminement de l'eau et le matériel de picocentrale (évaluation 350 000 HT hors héliportages),
- Mise en place d'une charte de chantier vert, afin de limiter l'impact du chantier en zone cœur du Parc National,
- Nombre de réunions de chantier avec participation du CSPS = 40 et nombre de visites inopinées en dehors des réunions de chantier = 30 ; ainsi toute la période du chantier (70 semaines) sera couverte par une visite du CSPS.
- Point de départ des visites du 15 Novembre au 20 avril (période exploitation hivernale des pistes de ski du pont d'Espagne), depuis le parking du Pont d'Espagne (temps de montée à pied 2h) et en dehors de cette période depuis le fond du plateau du Cayan (temps de montée à pied 1h).

Compte-tenu de l'évaluation de cette prestation (20 000 HT), de l'importance des temps et frais de déplacements induits par l'éloignement du projet et les conditions d'accès, et du nombre restreint de prestataires potentiels dans et hors département, la mise en concurrence a été faite sans publicité préalable, directement auprès de 2 prestataires implantés dans un rayon proche, qui ont remis les offres suivantes avant la date limite de remise des offres fixée au 22 février 2018 à 12 H 00 :

- Management Coordination à Oursbelille (65 490), offre de 18 420,00 HT,
- Sud-Ouest Coordination à Lannemezan (65 300), offre de 19 350,00 HT.

Après analyse des offres, l'offre mieux-disante est celle présentée par Management Coordination pour un montant de 18 420,00 € HT.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **de retenir** l'offre de Management Coordination pour un montant de 18 420,00 € HT pour effectuer la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) des travaux de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets,
- **d'autoriser le Président** à signer le marché afférent et l'ensemble des documents nécessaires,
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

SOUS PREFECTURE D'ARGELES-GAZOST
08 MARS 2018
ARRIVEE

